



PRÉFET DE L' AISNE

*Direction départementale
des territoires
Service environnement*

AVIS DE PARTICIPATION DU PUBLIC

Projet d'arrêté préfectoral fixant les dates d'ouverture et de clôture de la chasse dans le département de l'Aisne pour la campagne 2019-2020

En application du principe de participation du public défini à l'article L.120-1 du code de l'environnement, le préfet organise la consultation du public sur cet acte administratif ayant une incidence sur l'environnement **du 2 mai au 23 mai 2019 inclus**.

A cet effet, une copie du projet accompagnée d'une note de présentation :

- sera publiée sur le site internet de la préfecture :

<http://www.aisne.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Consultations-publiques>

- sera déposée en préfecture de LAON.

Le public pourra envoyer ses observations pendant cette période par courriel à ddt-env@aisne.gouv.fr, les consigner par écrit sur un registre mis à sa disposition en préfecture de Laon ou les envoyer par courrier à l'adresse suivante¹ :

Direction départementale des territoires de l'Aisne
Service Environnement
50, Boulevard de Lyon
02011 LAON CEDEX

La préfecture de Laon est ouverte au public du lundi au vendredi de 09h00 à 11h30 et de 14h00 à 16h30.

Par la suite, le projet d'arrêté préfectoral sera proposé à la signature de Monsieur le Préfet de l'Aisne.

LAON, le 30 avril 2019
Pour le Préfet et par délégation,
Le directeur départemental des territoires,

David WITT
Pierre-Philippe FLORID

¹ Le cachet de la Poste faisant foi.